

Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le 24/03/2021 520

ID : 041-254103245-20210308-PV_CS_08032021-AR



Pays de
Grande Sologne
syndicat mixte

COMITE SYNDICAL

LUNDI 08 MARS 2021 – 18 H

SALLES DES FETES – SALBRIS

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY – EFFECTIF LEGAL DU COMITE SYNDICAL : 60

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi huit mars deux-mille-vingt-et-un à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Salbris, 31 rue des Cousseaux, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC, Mme Isabelle GASSELIN, M. Louis de REDON (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), M. Pierre-Edouard BERG (La Ferté Beauharnais), Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne) M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : M. Gilles CLEMENT (Conseil départemental), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Gérard GATESOUE (La Ferté Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Pascal LIEUVE, (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), Mme Murielle BARELAUD (Orçay), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Kathaleen COURCELLES, Mme Jutta CERF (Vernou-en-Sologne),

Etaient absents excusés : P. Brunel (comptable public)

Avait donné pouvoir : 1

M. Jean-Michel MARDON (suppléant de Veilleins) à M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Maire de Veilleins)

Secrétaire de séance : M. Philippe AGULHON

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 52

Nombre de votants : 53

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : le jeudi 18 février 2021 accompagnée de l'ordre de jour.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS)

COMITE SYNDICAL – PAYS DE GRANDE SOLOGNE

RELEVE DE CONCLUSIONS

Lundi 8 mars 2021 - 18h salle des fêtes de Salbris

Le Président du Pays de Grande Sologne ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h00 :

- Rappelle les mesures sanitaires
- Présente l'ordre du jour :
 - 1- Présentation et vote des comptes de gestion et administratif 2020
 - 2- Présentation et approbation du budget primitif 2021
 - 3- Délibérations 2021 :
 - Délibérations courantes 2021 : ligne de trésorerie, cotisations....

vidéo (environ 62 500 €, dont 50 % des dépenses éligibles au Leader). De même, c'est sur ce compte qu'est prélevé le coût de la mutualisation du poste avec la chambre d'agriculture pour la gestion administrative et financière du programme Leader.

Charges de personnel (chapitre 12) :

Un agent d'animation et de développement territorial, Sophie LEROY, a été recruté au 1^{er} février 2020 pour un CDD de 6 mois qui a été renouvelé une fois, afin de pourvoir à la charge de travail supplémentaire liée à l'absence de longue durée d'un agent (de retour à partir de juillet 2020). Son contrat s'est arrêté le 31 janvier dernier. Le Pays compte également une directrice et une assistante de direction.

Le montant des charges de personnel s'élève donc pour 2020 à **226 827,65 €**.

65 : Autres charges : Elles correspondent aux arrondis des prélèvements à la source ainsi qu'aux frais de missions, et se sont élevées à **115,99 €**.

66 : Charges financières frais administratifs/ligne de trésorerie : **100,00 €**

• SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

002 : Excédent reporté : report de l'exercice 2019 : **196 008,16 €**

6419 : Remboursement rémunération : **8 306,52 €** (remboursement par l'assurance des indemnités journalières). Montant inférieur à celui estimé au BP 2020 mais le solde d'un peu plus de 69 000 € est inscrit au BP 2021.

74 : dotations, subventions et participations :

7472 : Région : **49 100 €** (participation salaires agents du Pays+ subvention étude impact carbone).

7473 : Département : **30 778,00 €** (dotation de fonctionnement)

74741 : Communes : **80 000,00 €**

74758 : Autres groupements (communautés de communes) : **38 283,00 €**

7481 : Attribution sur versement : **40 425,76 €** (fonds européens)

75 : autres produits de gestion courante : **300,39 €** (arrondis des retenues d'impôts à la source lorsque l'arrondi est favorable à l'entité).

77 : produits exceptionnels : **00 €**

• SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

001 : résultat reporté : **3 280,60 €**

- **Chapitre 202 :** le budget primitif 2020 prévoyait des dépenses en investissement (frais documents d'urbanisme) pour un montant de **54 339,00 €** au titre des « immobilisations incorporelles ». En raison d'un report du solde du SCoT, cette dépense n'a pas pu être engagée.

• SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

10 : dotations fonds divers et recettes :

1068 : Excédent fonctionnement capitalisé : **00 €**

10222 : FCTVA : **00 €**

Monsieur le Président quitte la salle provisoirement et laisse la parole à Alexandre AVRIL, 2e Vice-président en charge des finances, qui soumet aux élus du comité syndical les votes approuvant le compte administratif et le compte de gestion 2020.

DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 (n°2021-04) :

Le Président soumet aux votes des élus du comité syndical l'approbation du compte de gestion 2020.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : approbation à l'unanimité

- Délibérations projets 2021 : diagnostic environnemental, études des retombées économiques de la chasse et des évènements en Sologne, autorisation de consultation pour création d'un magazine de promotion territoriale....
- 4- Ressources Humaines : suppression du poste d'ingénieur territorial 5/35° ; création d'un poste de chef de projet CRTE
- 5- Demande de subvention Leader
- 6- Informations et questions diverses

Le Président invoque une pensée pour Olivier DASSAULT à la suite de l'annonce de sa mort dans un accident d'hélicoptère et adresse ses condoléances à sa famille, au nom de tous les élus.

Avant de présenter les comptes de gestion et administratif, le Président rappelle aux élus du comité syndical la nécessité de signer les registres du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021 à l'issue des votes et de la séance de ce lundi 8 mars.

1. COMPTE DE GESTION/ COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Président indique que le compte de gestion et le compte administratif sont en cohérence. Il précise également que la note de synthèse du compte administratif 2020 a été communiquée au préalable aux élus du comité syndical par mail, le 26 février 2021.

La balance générale fait apparaître un **résultat positif de 87 319.87 €** se décomposant en :

- un solde en fonctionnement de **84 039.27 €**,
- un solde en investissement de **3 280,60 €**.

Le **solde** provient :

- de subventions régionales et européennes attendues (LEADER),
- SCoT : facturations du cabinet EAU inférieures aux programmations, à solder en 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES**

Charges à caractère général (chapitre 11) :

Le montant réel des charges s'élève à **132 218.92 €**.

- **Ces dépenses comprennent essentiellement le coût du fonctionnement du syndicat mixte :** en 2020, loyer pour des bureaux (7 000 €) ; location de la voiture 4 600 €, une maintenance informatique d'environ 3 900 € (migration des messageries ; intervention sur postes défectueux durant le confinement + intervention sur rééquipements et paramétrages) ; frais de télécommunication ; fournitures...
En 2021, ces dépenses de fonctionnement s'élèveront principalement à : loyer pour des bureaux 10624.20€ (28 m² supplémentaires avec la salle de réunion) ; diminution du prix de la location de la voiture à 1338.94 €, comprenant un avoir de 1 142 € et une diminution du montant mensuel à 225.54 € en 2021 au lieu de 249.02 € en raison d'un estimatif de dépenses trop élevé en 2020.
- **Assurances :** locaux, voitures, élus, assurance juridique....
- **Etudes :** comme voté à l'occasion du Budget Primitif 2020, le syndicat mixte a mené une étude d'impact carbone sur le site de la Fédération Française d'Equitation dans le cadre du label « Terre de Jeux – Paris 2024 » et d'un éventuel accueil des épreuves hippiques des Jeux Olympiques 2024, pour un coût global de 10 350 €, dont 80 % d'aide financière régionale au titre du CRST.
- **Ligne 6288 :** la consommation des crédits a été légèrement supérieure à l'enveloppe budgétée. En effet, les crédits initialement fléchés sur le compte « foires et cérémonies » (6233) pour promouvoir un grand village Sologne à l'occasion du Game Fair, ont été transférés sur ce compte « autres services extérieurs », car la crise de la covid-19 a profondément bouleversé les projets envisagés en 2020, avec l'annulation des évènements. Le syndicat mixte a, néanmoins, pu mener de mai à juillet une grande campagne de promotion territoriale de la Sologne sur les chaînes d'informations à la télévision et sur les réseaux sociaux (BFM, LCI, CNEWS, LinkedIn, facebook...) avec la diffusion d'un clip

vidéo (environ 62 500 €, dont 50 % des dépenses éligibles au Leader). De même, c'est sur ce compte qu'est prélevé le coût de la mutualisation du poste avec la chambre d'agriculture pour la gestion administrative et financière du programme Leader.

Charges de personnel (chapitre 12) :

Un agent d'animation et de développement territorial, Sophie LEROY, a été recruté au 1^{er} février 2020 pour un CDD de 6 mois qui a été renouvelé une fois, afin de pourvoir à la charge de travail supplémentaire liée à l'absence de longue durée d'un agent (de retour à partir de juillet 2020). Son contrat s'est arrêté le 31 janvier dernier. Le Pays compte également une directrice et une assistante de direction.

Le montant des charges de personnel s'élève donc pour 2020 à **226 827,65 €**.

65 : Autres charges : Elles correspondent aux arrondis des prélèvements à la source ainsi qu'aux frais de missions, et se sont élevées à **115,99 €**.

66 : Charges financières frais administratifs/ligne de trésorerie : **100,00 €**

• SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

002 : Excédent reporté : report de l'exercice 2019 : **196 008,16 €**

6419 : Remboursement rémunération : **8 306,52 €** (remboursement par l'assurance des indemnités journalières). Montant inférieur à celui estimé au BP 2020 mais le solde d'un peu plus de 69 000 € est inscrit au BP 2021.

74 : dotations, subventions et participations :

7472 : Région : **49 100 €** (participation salaires agents du Pays+ subvention étude impact carbone).

7473 : Département : **30 778,00 €** (dotation de fonctionnement)

74741 : Communes : **80 000,00 €**

74758 : Autres groupements (communautés de communes) : **38 283,00 €**

7481 : Attribution sur versement : **40 425,76 €** (fonds européens)

75 : autres produits de gestion courante : **300,39 €** (arrondis des retenues d'impôts à la source lorsque l'arrondi est favorable à l'entité).

77 : produits exceptionnels : **00 €**

• SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

001 : résultat reporté : **3 280,60 €**

- **Chapitre 202 :** le budget primitif 2020 prévoyait des dépenses en investissement (frais documents d'urbanisme) pour un montant de **54 339,00 €** au titre des « immobilisations incorporelles ». En raison d'un report du solde du SCoT, cette dépense n'a pas pu être engagée.

• SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

10 : dotations fonds divers et recettes :

1068 : Excédent fonctionnement capitalisé : **00 €**

10222 : FCTVA : **00 €**

Monsieur le Président quitte la salle provisoirement et laisse la parole à Alexandre AVRIL, 2e Vice-président en charge des finances, qui soumet aux élus du comité syndical les votes approuvant le compte administratif et le compte de gestion 2020.

DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 (n°2021-04) :

Le Président soumet aux votes des élus du comité syndical l'approbation du compte de gestion 2020.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : approbation à l'unanimité

DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (n°2021-05) :

En l'absence du Président, Alexandre AVRIL, 2^e Vice-président en charge des finances, soumet l'approbation du compte administratif 2020 aux votes des élus du comité syndical.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : approbation à l'unanimité

Le Président rejoint ensuite la salle et poursuit la séance.

- **RAPPORT D'ACTIVITE 2020**

Pascal BIOULAC présente aux membres du comité syndical le rapport d'activité et énumère les actions menées au cours de l'année 2020. Il soumet ensuite le rapport aux votes des délégués.

DELIBERATION ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 (n°2021-06) :

VOTE DU COMITE SYNDICAL : Adoption à l'unanimité

Il donne la parole à Monsieur Alexandre AVRIL, 2^e Vice-président en charge des finances, pour présenter le budget primitif 2021 du syndicat mixte.

2. BUDGET PRIMITIF 2021

Alexandre AVRIL précise que la note de synthèse du budget primitif 2021, dont le tableau simplifié de proposition de BP 2021 et le tableau de répartition de contributions des membres, a été communiquée au préalable à la séance à l'ensemble du comité syndical, le 26 février 2021.

A la suite du débat d'orientations budgétaires du 2 février dernier, le montant du budget de la section de fonctionnement s'élève à **374 662,34 €**, soit plus de **110 000 € de moins que le précédent exercice**. Monsieur Alexandre AVRIL précise que la contribution des membres pour 2021 demeure inchangée (et ce, depuis 2015), mais qu'en raison de ce budget resserré, il sera nécessaire de s'interroger sur une augmentation des cotisations pour l'année prochaine.

Le montant du budget alloué à la section d'investissement est fixé à **39 280,00 €**.

- **Section de fonctionnement : DEPENSES**

011 : Charges à caractère général : 111 497,94 €. La prévision des dépenses est inférieure à celle de 2020 et prend en considération les orientations budgétaires actées lors du comité syndical du 2 février dernier. **A noter une modification apportée au budget 2021 par rapport à la note de synthèse envoyée à l'ensemble des délégués le 2 mars dernier. En effet, le compte 6168 (primes et assurances) initialement doté de 12 000 € a été revu à la baisse à hauteur de 5 000 €. Le solde de 7 000 € a été transféré au chapitre 12 (charge du personnel) – compte 6455 (assurance du personnel) à la demande de la trésorerie.**

Concernant le budget de fonctionnement 2021, Alexandre AVRIL rappelle que les délégués ont reçu le tableau de proposition financière 2021 dans la note de synthèse du BP. Il précise les points suivants : compte 617 – 24 950 € en prévisionnel pour payer les différentes études envisagées (diagnostic environnemental dans le cadre du CRTE, études des retombées économiques de la chasse et des événements en Sologne) ; compte 6233 – 20 000 € afin de programmer un éventuel événement de promotion de la Sologne si les conditions sanitaires s'amélioraient d'ici la fin de l'année ; compte 6288 – 24 000 € (autres services extérieurs) pour rémunérer le poste mutualisé avec la chambre d'agriculture pour la gestion du programme leader et engager une consultation éventuelle pour la création d'un magazine de promotion du territoire.

012 : Charge de personnel : 225 550 €, quasiment identique à l'année 2020.

023 : Virement à l'investissement : 35 999,40 €

65 : Autres charges : 1 515 € (prélèvement à la source, frais de missions, subventions)

66 : Charges financières : 100 €

- **Section de fonctionnement : RECETTES**

002 : Excédent reporté : 84 039,37 €

6419 : Remboursement rémunération : 69 663,07 € (remboursement des ITT d'un agent du syndicat pour les années 2019-2020).

74 : Dotations subventions et participations : 220 960 €

7472 : Région : 50 000,00 €

7473 : Département : 26 678,00 €

74741 : Communes groupements : 80 000,00 €

74758 : Autres groupements (communautés de communes) : 38 282,00 €

7481 : Attribution versement subventions (LEADER + subventions Région) : 26 000 €

- **Section d'investissement : DEPENSES**

20 : Immobilisations incorporelles : 30 000,00 €

21 : Immobilisations corporelles : 9 280,00 €

2183 : Matériel informatique : 3 000,00€

2184 : Mobilier : 2 000,00 €

2188 : Autres matériels : 2 280,00 €

2051 : Logiciels : 2 000 €

- **Section d'investissement : RECETTES**

001 : Résultat reporté : 3 280,60 €

021 : Virement du fonctionnement : 35 999,40 €

DELIBERATION ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 (n°2021-07) :

Le président soumet aux votes des délégués l'adoption du budget primitif 2021 du syndicat mixte.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : adoption à l'unanimité

Le Président soumet ensuite au vote des membres du comité l'affectation des résultats du compte administratif 2019.

DELIBERATION – AFFECTION DES RESULTATS DU CA 2020 (n°2021-08) :

Le Président propose d'affecter les résultats du compte administratif 2020 de la manière suivante :

Résultats de fonctionnement : 84 039,27 €.

Solde d'exécution de la section d'investissement : + 3 280,60 €

Proposition de report en fonctionnement sur le budget primitif 2021 : 84 039,27 €

VOTE DU COMITE SYNDICAL : approbation à l'unanimité

Le Président énumère ensuite les propositions de délibérations à soumettre aux votes des élus du comité syndical pour l'année 2021.

3. DÉLIBÉRATIONS 2021 :

a- Délibérations courantes concernant le fonctionnement quotidien du syndicat :

DELIBERATION - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE (n°2021-09) :

Le Président présente l'intérêt d'approuver l'autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'année 2021. Cette dernière pourra être sollicitée pour anticiper le versement des subventions attendues.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : adoption à l'unanimité

DELIBERATION – ADHESIONS/COTISATIONS 2021 (n°2021-10) :

Il est proposé au comité syndical d'adhérer, en 2021, au CAUE 41, à l'Observatoire de l'économie et des territoires, à l'association A3P, au GIP-RECIA, au CNAS et au COS, à l'agence d'attractivité de Loir-et-Cher (BE L&C), à la Nouvelle République et au GRAHS.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : approbation à l'unanimité

b- Délibérations – projets et actions 2021 :

DELIBERATION – ETUDES OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE ET DES TERRITOIRES 2021 (N°2021-11) :

Le Président propose au comité syndical de mener 3 études pour l'année 2021 en partenariat avec l'Observatoire de l'Economie et des Territoires : un diagnostic environnemental du territoire. Ce diagnostic est un préalable obligatoire à la signature du prochain Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat ; une étude sur les retombées économiques des activités de la chasse en Sologne pour le territoire et une étude sur les retombées économiques des grands événements sur le territoire du syndicat mixte. Ces études mesureront les économies générées et permettront de mieux définir la stratégie de priorisation des investissements locaux dans les domaines de l'aménagement du territoire ou du tourisme. Le diagnostic territorial sera réalisé au plus tard à la fin du 1er semestre 2021. Les 2 autres études devraient débiter en fin d'année, voire débiter en 2022 en raison des conditions sanitaires.

Le Président soumet aux votes des délégués ces propositions.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : adoption à l'unanimité

DELIBERATION - RENOUELEMENT DU PARTENARIAT DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE POUR L'ANNEE 2021, DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE, AVEC LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE ET LA REGION DE MEKNES-FES (N°2021-12) :

Le territoire du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne a été désigné référent par le Conseil régional Centre Val de Loire, pour les projets menés dans le cadre du développement du tourisme équestre dans la province d'Ifrane, dans le cadre de la coopération décentralisée entre la Région Centre Val de Loire et la Région Meknès-Fès au Maroc. Le syndicat mixte accompagne ainsi depuis 2019 les deux Régions dans la réalisation de ce projet, en apportant son expertise et son expérience, et en valorisant son savoir-faire et ses propres projets (ex : Route Européenne d'Artagnan). A ce titre, il est proposé aux membres du comité de renouveler le partenariat, en 2021, avec la Région Centre Val de Loire et la Région Meknès-Fès. Les objectifs sont *in fine* d'identifier des circuits touristiques et de les baliser, d'élaborer un diagnostic de territoire et de développer une « marque territoriale » (chef de file : Région Centre). De son côté, cette coopération permet au syndicat mixte de valoriser les actions menées sur son propre territoire en matière de tourisme équestre et d'itinérances douces.

Le Président soumet aux votes des délégués cette proposition de renouvellement de partenariat.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : adoption à l'unanimité

DELIBERATION – PROJET DE CREATION D'UN MAGAZINE DE PROMOTION DE LA SOLOGNE (N°2021-13) :

Le Président propose aux délégués syndicaux d'autoriser le lancement d'une consultation pour travailler à un projet de création d'un magazine de promotion du territoire à l'échelle du Pays ou d'un partenariat éventuel. L'objectif est de proposer un support de communication, un guide haut de gamme, chic, et mettant en valeur les pépites et les spécificités des 3 communautés de communes Cœur de Sologne, Sologne des Etangs et Sologne des Rivières, dans les domaines de l'évènement, la culture, les loisirs, l'industrie, le patrimoine, etc.... Monsieur Benghezal, délégué, demande davantage d'informations sur les objectifs de ce projet.

Le Président indique que ce support permettrait au syndicat mixte de communiquer sur les réseaux sociaux, de disposer d'un support papier à remettre aux touristes, franciliens et pourquoi pas, aux investisseurs, et de se constituer une banque de photos (en gardant la propriété des photos) pour promouvoir son territoire, dans un moment décisif pour le développement économique, notamment dans le domaine du tourisme car les territoires vont être en concurrence et vont communiquer de manière très offensive au sortir de la crise liée à la COVID-19, pour attirer l'économie et le tourisme chez eux.

Le Président soumet aux votes des délégués l'autorisation de lancer une consultation pour la création d'un magazine de promotion territoriale et de signer les documents nécessaires à la bonne exécution du projet.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : Favorable à l'unanimité

4. RESSOURCES HUMAINES :

DELIBERATION – SUPPRESSION DU POSTE D'INGENIEUR TERRITORIAL CATEGORIE A AU 5/35E (N°2021-14) :

Par délibération en date du 8 juillet 2020, n°2020-22, les élus du syndicat mixte ont adopté à l'unanimité la création d'un poste d'ingénieur territorial catégorie A à temps non complet, 5/35^e, pour travailler à l'élaboration du SCoT du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne et aux affaires liées à l'urbanisme subséquentes, pour une durée initiale de 18 mois, et dans la limite totale de 3 ans. Ce poste n'étant toujours pas pourvu à ce jour, il est proposé au comité syndical de le supprimer des effectifs du syndicat mixte.

Le Président soumet aux votes des délégués la proposition de suppression du poste d'ingénieur territorial, catégorie A à temps non complet, 5/35^e.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : Favorable à l'unanimité

DELIBERATION – AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE, ET CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE CATEGORIE B – TEMPS COMPLET - 35/35E (N°2021-15) :

Le syndicat mixte est en cours de négociation des nouvelles générations de contrats avec l'Etat. En accord avec la Préfecture de Loir-et-Cher, il a été proposé par les 3 présidents de communautés de communes que le CRTE soit signé et géré à l'échelle du syndicat mixte, comme précédemment le Contrat de ruralité. Ainsi, il est proposé d'autoriser le Président du syndicat mixte à signer le CRTE lorsque celui-ci aura été rédigé. Ce contrat prévoira le recrutement d'un chef de projet, catégorie B, dont les missions consisteront à coordonner et gérer les dispositions du CRTE. L'idée est d'attirer un profil intéressant connaissant l'urbanisme, l'aménagement du territoire et le fonctionnement des administrations publics. Ce poste bénéficiera d'un financement à hauteur de à 65 % de la part de l'Etat, le reste à charge sera imputé sur le budget du syndicat mixte, mais les communautés de communes apporteront un soutien financier supplémentaire aux cotisations 2021 au bénéfice du syndicat mixte, afin de ne pas alourdir les dépenses en charge de personnels. La date effective de recrutement du chef de projet sera conforme à la date de signature du CRTE.

Le Président soumet au vote de l'assemblée délibérante l'autorisation de signer le CRTE et de créer un poste de chef de projet, catégorie B, sur les missions de coordination et de pilotage de ce dispositif.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : Favorable à l'unanimité

5. DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR LA GESTION DU PROGRAMME :

DELIBERATION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU LEADER POUR LE POSTE DE GESTIONNAIRE DU PROGRAMME LEADER (N°2021-16) :

La convention FEADER/Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne 2014-2020 prévoyait que le poste mutualisé avec la chambre d'agriculture pour la gestion du programme Leader puisse bénéficier d'une participation financière annuelle au titre de la fiche 19-4 (animation-gestion) du dispositif. La fin d'exécution du programme Leader ayant été repoussée à décembre 2022, il est proposé de demander une subvention Leader pour le financement de ce poste pour les 2 années supplémentaires 2021-2022.

Le Président soumet au vote du comité syndical l'autorisation de demander une subvention européenne dans le cadre du dispositif Leader de Grande Sologne « La Sologne, une culture au naturel » pour le financement du poste mutualisé avec la chambre d'agriculture pour la gestion administrative du programme.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : favorable à l'unanimité

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **Le Président rappelle aux membres du comité syndical que l'élaboration du prochain d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), dispositif de soutien financier de la Région aux gros projets d'investissement des communes et communautés de communes en matière d'aménagement du territoire, se fera conjointement avec la communauté de communes des Portes de Sologne.** Il indique que cette communauté de communes se trouve dans l'obligation de contractualiser avec une structure juridique existante pour bénéficier de ces crédits CRST, car le syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud, dont faisait partie Portes de Sologne, a été dissout en décembre 2018. Le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne a rencontré Dominique ROULLET, Vice-président du Conseil régional en charge de l'aménagement du territoire, le 23 février dernier, pour travailler à la construction et aux contours du prochain contrat regroupant 32 communes. L'objectif est de signer le CRST courant 2021, à l'échelle du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne + une communauté de communes : Portes de Sologne. Les 3 présidents des communautés de communes du syndicat mixte doivent rencontrer prochainement Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la communauté de communes des Portes de Sologne.
- Dans le cadre de la construction du prochain CRST, le Président informe les délégués qu'il rencontre l'ensemble des communes mais aussi le monde agricole. **Il indique qu'il a été convié à l'assemblée générale du syndicat de défense et de promotion de l'agneau de Sologne. Il propose au comité syndical d'apporter son soutien à cette structure afin d'aider au mieux les éleveurs et les producteurs dans le processus de labellisation européenne (IGP certainement) de la race, gage de qualité de l'élevage et de la production sur le territoire, mise en valeur de la Sologne et développement de la filière d'un point de vue économique.**

DELIBERATION – SOUTIEN DU COMITE SYNDICAL AU PROJET DE LABELLISATION DE LA RACE DU MOUTON NOIR DE SOLOGNE (n°2021-17) :

Le Président soumet aux votes des délégués cette proposition de soutien au syndicat de défense et de promotion de l'agneau de Sologne.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : favorable à l'unanimité.

- **Alexandre AVRIL, 2^e Vice-président en charge des finances et du programme Leader Grande Sologne, informe les membres du comité qu'un accord de principe du comité de programmation Leader pour le projet de soutien financier Courjumelle 1935 (film documentaire) de Monsieur Jean-Claude RAOULT, a été accordé par consultation écrite en janvier dernier.**

- **Marque Sologne** : le comité de marque Sologne a validé le principe de référencer la marque à la marque alimentaire régionale « C Du Centre ». Ainsi, en respectant le cahier des charges de la Région, il sera possible pour les producteurs de Sologne d'apposer la marque Sologne à côté de celle de la Région sur les produits alimentaires référencés.

Avant de clôturer la séance, le Président rappelle aux élus la nécessité de signer les registres du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021 à l'issue des votes et de la séance de ce lundi 8 mars (2 signatures pour chaque élu).

Il propose que le prochain comité syndical puisse se tenir à Nouan-le-Fuzelier à une date qui sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h45.

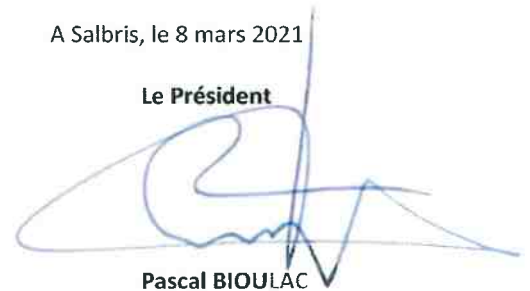
A Salbris, le 8 mars 2021

Le Secrétaire de séance



Philippe AGULHON

Le Président



Pascal BIOULAC

